

5288/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 février 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 février 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre, pour l'Allemagne, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

E 14599



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 février 2020
(OR. en)**

5288/20

**SOC 17
EMPL 10
GENDER 3**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre, pour l'Allemagne, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre, pour l'Allemagne,
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹, et notamment son article 10,

vu les listes des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 27 mai 2019¹, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022.
- (2) Le gouvernement allemand a présenté une candidature pour un siège de membre à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 27 mai 2019 portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO C 185 du 29.5.2019, p. 1).

Article premier

Est nommée membre, pour l'Allemagne, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2022:

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membre	Suppléant
Allemagne	M ^{me} Daniela BEHRENS	

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
